UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

FACULTÉ DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIE

Le stage supplémentaire à la faculté des sciences et technologie

Public concerné :

Tous les étudiants de la faculté des sciences et technologie inscrits en formation initiale ont la possibilité, sous certaines conditions, de faire un stage supplémentaire autrement appelé « stage non attributif d'ECTS ». Ce stage est distinct du stage de fin d'études ou tout autre stage attributif d'ECTS mentionné dans la maquette de leur formation.

Conditions d'accès

- Le stage supplémentaire n'est possible qu'en dehors des périodes d'enseignement
 - Cas général : après les examens du semestre pair et jusqu'au 31 août au plus tard.
 - Cas particulier : pour les étudiants redoublants en remplacement d'un semestre entièrement validé.
- Le stage supplémentaire est en rapport avec la filière d'inscription de l'étudiant et tient compte de son projet d'insertion professionnelle.
- L'obtention de la convention de stage est soumise à autorisation du responsable de filière puis du directeur de l'UFR, pour des stages d'une durée minimum de deux semaines et maximum de 6 mois (même dans le cas d'une prolongation ou d'une succession de plusieurs stages).

Modalités d'accès

- L'étudiant complète une demande d'autorisation de stage supplémentaire qui précise obligatoirement l'organisme d'accueil avec une personne à contacter, la période et la durée du stage, les activités qui lui seront confiées. Il fait valider cette demande par le responsable de filière puis la dépose ainsi qu'une lettre de motivation au bureau d'insertion professionnelle de la faculté des sciences et technologie.
- Si la demande de stage supplémentaire est validée par le directeur de l'UFR, une convention de stage conforme au modèle de convention de stage de l'UPEC est remise à l'étudiant. Elle doit être complétée et signée avant le début du stage et accompagnée d'une attestation de responsabilité civile comme une convention classique.

Modalités d'évaluation

Le stage supplémentaire fait l'objet d'un suivi (un tuteur pédagogique est désigné par le responsable de filière) et d'une évaluation.

Dans la semaine qui suit la fin du stage, l'étudiant remettra au responsable de filière une synthèse des résultats et acquis de son stage (5 pages).

Sur avis du responsable transmis au bureau des stages, celui-ci établira une attestation de stage supplémentaire qui pourra mentionner l'appréciation du responsable.

Contacts :

Sylviane AUDET - Bureau P2 033
Responsable du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)
baip-sciences@u-pec.fr - 01 45 17 13 15

Asmae ABBAD - Bureau P2 031
Gestionnaire des stages
baip-sciences@u-pec.fr - 01 45 17 13 02